

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	Castrol Radicool Si-OAT
UFI:	E0N0-30KH-N00D-YVT9
Code du produit	468096-DE51
n° SDS	468096
Type de produit	Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/ du mélange	Refroidissant et antigel. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.
--	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Castrol Holdings Europe B.V. d'Arcyweg 76 3198NA Europoort Rotterdam Castrol Switzerland GmbH, Neuhofstrasse 12 6340 Baar Switzerland +41 (0) 800 22 50 50 Adresse électronique MSDSadvice@bp.com
-------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)
Switzerland Poison Center	Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit	Mélange
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	

Acute Tox. 4, H302
STOT RE 2, H373 (reins)

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

UFI:	E0N0-30KH-N00D-YVT9
Pictogrammes de danger	



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302 - Nocif en cas d'ingestion. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT

Code du produit 468096-DE51

Page 1 de 16

Version 5 Date d'édition 11 Avril 2025

Format Suisse

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 24 Août 2023.

(Switzerland)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Conseils de prudence	
Généralités	P102 - Tenir hors de portée des enfants. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention	P301 + P312, P330 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Stockage	Non applicable.
Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	éthylèneglycol
Éléments d'étiquetage supplémentaires	Non applicable.
Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)	
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	Oui, applicable.
2.3 Autres dangers	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.
Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Définition du produit

Mélange

éthylène glycol; ethanediol.

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
éthylèneglycol	REACH #: 01-2119456816-28 CE: 203-473-3 CAS: 107-21-1 Index: 603-027-00-1	≥90	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 (reins) (orale)	ETA [oral] = 500 mg/ kg	[1] [2]
sebacate de disodium	REACH #: 01-2120762063-61 CE: 241-300-3 CAS: 17265-14-4	≤5	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
4(ou 5)-méthyl-1H- benzotriazolidine de sodium	REACH #: 01-2119980062-42 CE: 265-004-9 CAS: 64665-57-2	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d	ETA [oral] = 500 mg/ kg	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Aquatric Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Faire appel à un médecin. En cas d'ingestion, appelez immédiatement un médecin ou le Centre antipoison. Demandez une assistance médicale urgente et informez le médecin qu'un produit contenant de l'éthylène glycol a été ingéré et qu'un traitement particulier peut éventuellement être requis. Transportez de toute urgence la victime à l'hôpital, en prenant le récipient du produit, son étiquette ou la brochure de données de sécurité. Ne provoquez pas de vomissements à moins que du personnel médical ne vous demande de le faire. Ne donnez jamais quoi que ce soit à ingérer à une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, placez-la en position de sécurité et demandez immédiatement une assistance médicale.
Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Ethylène glycol : l'ingestion d'éthylène glycol peut provoquer une acidose métabolique, des lésions rénales, une dépression du système nerveux central et des convulsions. La dose létale pour l'homme est estimée à approximativement 100 ml chez un adulte.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation	Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
Contact avec les yeux	Risque potentiel de piqure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin traitant**

Traitements spécifiques	Ethylène glycol: un lavage d'estomac, de l'éthanol ou du fomepizole peuvent avoir de l'intérêt à titre de traitement. Consulter un médecin.
--------------------------------	---

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT

Code du produit 468096-DE51

Page 3 de 16

Version 5 Date d'édition 11 Avril 2025

Format Suisse

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 24 Août 2023.

(Switzerland)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un extincteur ou un aérosol à poudre chimique sèche ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers dus à la substance ou au mélange**

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO₂)
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers**Précautions spéciales pour les pompiers**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Contactez le personnel de secours. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection	Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Non utilisables	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
-----------------	--

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.
-----------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Éthylèneglycol	SUVA (Suisse). Absorbé par la peau. VME: 10 ppm 8 heures. Publié/Révisé: 1/2024 Forme: vapeur et aérosol VME: 26 mg/m³ 8 heures. Publié/Révisé: 1/2024 Forme: vapeur et aérosol VLE: 20 ppm 15 minutes. Publié/Révisé: 1/2024 Forme: vapeur et aérosol VLE: 52 mg/m³ 15 minutes. Publié/Révisé: 1/2024 Forme: vapeur et aérosol

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Index d'exposition
--------------------------	--------------------

Aucun index d'exposition connu.

Pas de niveau d'effet dérivé

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Éthylèneglycol	DNEL	Long terme Inhalation -	35 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée -	106 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation -	7 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée -	53 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

Concentration prédite sans effet

Nom du produit	Castrol Radicool Si-OAT	Code du produit	468096-DE51	Page 5 de 16
Version	5	Date d'édition	11 Avril 2025	Format Suisse (Switzerland)
Date de la précédente édition	24 Août 2023.			Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau**Protection des mains****Informations générales:**

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en butyle.

Gants en néoprène.

Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT

Code du produit 468096-DE51

Page 6 de 16

Version 5 Date d'édition 11 Avril 2025

Format Suisse

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 24 Août 2023.

(Switzerland)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.
On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Epaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529

Gants: EN 420, EN 374

Protection des yeux: EN 166

Demi-masque filtrant: EN 149

Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405

Demi-masque: EN 140 plus filtre

Masque intégral: EN 136 plus filtre

Filtres à particules: EN 143

Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Rose
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	<-18°C (<-0.4°F)

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT

Code du produit 468096-DE51

Page 7 de 16

Version 5 **Date d'édition** 11 Avril 2025

Format Suisse

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 24 Août 2023.

(Switzerland)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>160°C (>320°F)																								
Inflammabilité	Non disponible.																								
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible.																								
Point d'éclair	Vase clos: >124°C (>255.2°F) [Pensky-Martens]																								
Température d'auto-inflammabilité	<table><tr><th>Nom des composants</th><th>°C</th><th>°F</th><th>Méthode</th></tr><tr><td>Éthylèneglycol</td><td>398</td><td>748.4</td><td></td></tr></table>						Nom des composants	°C	°F	Méthode	Éthylèneglycol	398	748.4												
Nom des composants	°C	°F	Méthode																						
Éthylèneglycol	398	748.4																							
Température de décomposition	Non disponible.																								
pH	8 [Conc. (% poids / poids): 100%]																								
Viscosité cinématique	Cinématique: 20 à 30 mm²/s (20 à 30 cSt) à 20°C																								
Solubilité	<table><tr><th>Support</th><th>Résultat</th></tr><tr><td>eau</td><td>Miscible dans l'eau.</td></tr></table>						Support	Résultat	eau	Miscible dans l'eau.															
Support	Résultat																								
eau	Miscible dans l'eau.																								
Coefficient de partition n-octanol/eau (log Valeur)	Non applicable.																								
Pression de vapeur	<table><tr><th rowspan="2">Nom des composants</th><th colspan="2">Pression de vapeur à 20 °C</th><th colspan="3">Pression de vapeur à 50 °C</th></tr><tr><th>mm Hg</th><th>kPa</th><th>Méthode</th><th>mm Hg</th><th>kPa</th><th>Méthode</th></tr><tr><td>Éthylèneglycol</td><td>0.09226</td><td>0.012</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C		Pression de vapeur à 50 °C			mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode	Éthylèneglycol	0.09226	0.012				
Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C		Pression de vapeur à 50 °C																						
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode																			
Éthylèneglycol	0.09226	0.012																							
Masse volumique et/ou Densité relative	1122 à 1125 kg/m³ (1.122 à 1.125 g/cm³) à 20°C																								
Densité de vapeur relative	Non disponible.																								
Caractéristiques particulières																									
Taille des particules moyenne	Non applicable.																								
9.2 Autres informations																									
Taux d'évaporation	Non disponible.																								
Propriétés explosives	Non disponible.																								
Propriétés comburantes	Non disponible.																								

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
10.4 Conditions à éviter	Éviter d'exposer à une température trop élevée.
10.5 Matières incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie		Administration des essais / Nombre		Espèces	Dosage	Exposition	Remarques
éthylèneglycol	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	-	-	Rat		>2.5 mg/l	6 heures	-
	DL50 Voie cutanée	-	-	Souris		>3500 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	-	-	Rat		7712 mg/kg	-	-
sebacate de disodium	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Rat		>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD	423	Rat		>5000 mg/kg	-	-
4(ou 5)-méthyl-1H- benzotriazolide de sodium	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Lapin		>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD	401	Rat		735 mg/kg	-	-

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Castrol Radicool Si-OAT	526.0	N/A	N/A	N/A	N/A
éthylèneglycol	500	N/A	N/A	N/A	N/A
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole de sodium	500	N/A	N/A	N/A	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques
éthylèneglycol	-	-	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-
	-	-	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-
sebacate de disodium	OECD	437	RhE	Yeux - Irritant	-
	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-
4(ou 5)-méthyl-1H- benzotriazole de sodium	OECD	404	Lapin	Peau - Corrosif	-

Sensibilisant

Nom du produit/ composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Résultat	Remarques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Éthylèneglycol	peau	OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	-
sebacate de disodium	peau	DIN	-	Non spécifiée	Non sensibilisant	-
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole de sodium	peau	OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type	Résultat	Remarques	
éthylèneglycol	471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	-
sebacate de disodium	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	-
	-	-	Expérience: In vivo	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	-
4(ou 5)-méthyl-1H- benzotriazole de sodium	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 474	-	Expérience: In vivo	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques
Éthylèneglycol	-	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	-
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazole de sodium	OECD 414	Rat	Voie orale	-	Positif	Négatif	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.

Danger par aspiration

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT

Code du produit 468096-DE51

Page 10 de 16

Version 5 Date d'édition 11 Avril 2025

Format Suisse

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 24 Août 2023.

(Switzerland)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat
Non disponible.	
Conclusion/Résumé	Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Conclusion/Résumé	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Ethylène glycol : l'ingestion d'éthylène glycol peut provoquer une acidose métabolique, des lésions rénales, une dépression du système nerveux central et des convulsions. La dose létale pour l'homme est estimée à approximativement 100 ml chez un adulte.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	
Inhalation	Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.
Ingestion	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique.
Contact avec les yeux	Aucune donnée spécifique.
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
Inhalation	Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.
Contact avec les yeux	Risque potentiel de piqure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.
Effets chroniques potentiels pour la santé	
Généralités	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	On a observé des malformations congénitales et une diminution du poids fœtal chez des animaux de laboratoire alimentés avec des quantités importantes d'éthylène glycol de manière répétitive au cours de la grossesse.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien
- Non disponible.
- 11.2.2 Autres informations
- Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques
Éthylèneglycol	OECD 201	Algues	Aiguë CE50 >100 mg/l	72 heures	-	-
	OECD 202	Daphnie	Aiguë CE50 >100 mg/l	48 heures	-	-
	-	Poisson	Aiguë CL50 >1000 mg/l	96 heures	-	-
	OECD 201	Algues	Chronique NOEC >100 mg/l	72 heures	-	-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

sebacate de disodium 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 >100 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë CL50 >100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Aiguë CE50 29 mg/l	72 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 8.58 mg/l	48 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	203	Poisson	Aiguë CL50 180 mg/l	96 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	201	Algues	Chronique CE10 1.18 mg/l	72 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	211	Daphnie	Chronique CE10 0.97 mg/l	21 jours	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.

Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
Éthylèneglycol	OECD 301A	>90 % - Facilement - 10 jours	-
sebacate de disodium	OECD 306	89 % - Facilement - 28 jours	-
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium	OECD 301F	4 % - Non facilement - 28 jours	-

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Éthylène-glycol	-1.36	-	Faible
sebacate de disodium	-4.9	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT		Code du produit 468096-DE51	Page 12 de 16
Version 5	Date d'édition 11 Avril 2025	Format Suisse (Switzerland)	Langue FRANÇAIS
Date de la précédente édition 24 Août 2023.			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Coefficient de répartition sol/eau (K _{oc})	Non disponible.
Mobilité	Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Non disponible.
Autres renseignements écologiques	Miscible dans l'eau.
12.7 Autres effets néfastes	Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	
Méthodes d'élimination des déchets	Fluide non dilué Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Fluide dilué Le liquide dilué ne doit pas être déversé dans le réseau d'assainissement, sauf lorsque la réglementation l'autorise. Eliminer conformément à la réglementation, ou par l'intermédiaire d'un éliminateur agréé.
Déchets Dangereux	Oui.
Catalogue Européen des Déchets	

Code de déchets	Désignation du déchet
16 01 14*	antigels contenant des substances dangereuses

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage	
Méthodes d'élimination des déchets	Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.
Précautions particulières	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
Références	Commission 2014/955/UE Directive 2008/98/CE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Nom du produit	Castrol Radicool Si-OAT	Code du produit	468096-DE51	Page 13 de 16
Version	5	Date d'édition	11 Avril 2025	Format Suisse (Switzerland)
Date de la précédente édition	24 Août 2023.			Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Informations complémentaires	-	-	-	-
------------------------------	---	---	---	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
 Castrol Radicool Si-OAT (R11598A) - Parent	95-100	3

Étiquetage Non applicable.

Autres réglementations

Statut REACH La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIC) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Canada Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (CSCL) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Précurseurs d'explosifs  Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT

Code du produit 468096-DE51

Page 14 de 16

Version 5 **Date d'édition** 11 Avril 2025

Format Suisse

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 24 Août 2023.

(Switzerland)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

UE - Directive-cadre sur l'eau - Substances prioritaires

Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales**Teneur en COV**

0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
 ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 FBC = Facteur de Bioconcentration
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
 CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
 DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
 SE = Scenario d'Exposition
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CED = Catalogue Européen des Déchets
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association Internationale du Transport Aérien
 CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
 REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
 SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
 TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
 TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps
 NU = Nations Unies
 UVCB = Substances hydrocarbures complexes
 COV = Composés Organiques Volatils
 vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
 Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4 / RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Nom du produit Castrol Radicool Si-OAT**Code du produit** 468096-DE51**Page 15 de 16****Version 5** **Date d'édition** 11 Avril 2025**Format Suisse****Langue FRANÇAIS****Date de la précédente édition** 24 Août 2023.**(Switzerland)**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 (reins)	Méthode de calcul Méthode de calcul
Texte intégral des mentions H abrégées	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 Eye Irrit. 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 Repr. 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 Skin Corr. 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B STOT RE 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Historique

Date d'édition/ Date de révision	11/04/2025.
Date de la précédente édition	24/08/2023.
Élaborée par	Product Stewardship

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP. Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.